



**Vente internationale par soumission
de feuillus précieux façonnés présentés
sur le parc à grumes de Saint-Avoid**

Date de la soumission : le jeudi, 15 février 2018 à 10:00 heures
Lieu de la soumission : Salle des fêtes de « FORT CHABROL »
(en face de la mairie)
6, Grand-Rue
F-57780 ROSSELANGE

35 lots de bois précieux numérotés de 500 à 534

Volume total mis en vente : 112,41 m³

Lieu de visite des lots: Parc à Grumes
route de Carling
F- 57500 Saint-Avoid

NOTE IMPORTANTE

Tous les cubages qui figurent dans le présent catalogue de vente sont sur écorce et seront également facturés sur écorce !

Conditions de vente

Article 1 : Régime légal

La vente de bois est faite conformément :

- a) Au règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 concernant les règles applicables aux travaux d'exploitation, de culture et d'amélioration ainsi qu'aux ventes dans les bois administrés
- b) Aux conditions spéciales de vente mentionnées ci-dessous

Article 2 : Mode d'adjudication

En application de l'article 31 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, la vente sera faite par soumissions.

Les lots retirés ou invendus seront remis en adjudication par soumission aux mêmes clauses et conditions, le 29/03/2018 à 14:00 heures à la Direction de l'administration de la Nature et des Forêts, 81, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Article 3 : Rappel du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995

3.1. Election de domicile

L'acheteur est censé avoir élu domicile au secrétariat de la commune du lieu où la vente a été conclue. Ce domicile est attributif de juridiction.

3.2. Soumissions

Les soumissions seront obligatoirement rédigées selon le modèle annexé à la présente.

- ou bien les soumissions peuvent être envoyées par poste recommandé en enveloppe double. L'enveloppe intérieure doit indiquer « Soumissions pour la vente internationale du 15 février 2018 à Rosselange » et doit mentionner le nom de l'acheteur. L'envoi recommandé est adressé soit à l'administration de la Nature et des Forêts, Arrondissement Sud, boîte postale 10, L-3205 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'ONF, 1, rue Thomas Edison, F-57070 Metz, France, où elles doivent arriver au plus tard pour le 14/02/2018 à 14 heures
- ou bien les soumissions peuvent être déposées en enveloppe fermée dans les bureaux de l'Arrondissement Sud, 40 rue de la Gare, L-3377 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, au plus tard pour le 14/02/2018 à 14 heures
- ou bien les soumissions peuvent être remises en mains propres au Président de la vente avant le début de la séance.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

3.3. Prix de vente

Le prix de vente portera pour chaque lot sur le prix au m³ sur écorce et façonné. Le prix de vente est un prix hors TVA.

3.4. TVA

Pour les lots 500 à 534, la TVA luxembourgeoise, soit 14%, est applicable.

3.5. Garantie

Dans le cas spécifique de vente de feuillus précieux façonnés présentés sur le parc à grumes de Saint-Avold, est sans objet l'article 44 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 qui régit les garanties de paiement.

3.6. Paiement

Le montant total du paiement couvre le prix principal et la TVA (14%) lorsqu'elle s'applique. Les paiements se feront au comptant.

Article 4 : Coordonnées de paiement

Pour les lots 508, 509, 510 :	Administration communale de Saeul Boîte postale 8 L-7506 Saeul Code IBAN: LU59 1111 0086 8956 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 515, 517, 519, 521, 522, 532, 533 :	Administration communale de Käerjeng Boîte postale 50 L-4901 Bascharage Code IBAN: LU34 0019 6901 0039 0000 Code BIC: BCEELULL
Pour le lot 518 :	Administration communale de Dudelange Boîte postale 73 L-3401 Dudelange Code IBAN: LU47 1111 0010 3262 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 534 :	Administration communale d'Esch/Alzette Boîte postale 145 L-4002 Esch/Alzette Code IBAN: LU32 1111 0000 2121 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 524, 525, 526, 528 :	Administration communale de Kehlen Boîte postale 4 L-8205 Kehlen Code IBAN: LU92 0019 2801 0360 7000 Code BIC: BCEELULL

Pour le lot 527 :	Administration communale de la Vallée de l'Ernz 26, rue de Savelborn L-7660 Medernach Code IBAN: LU57 1111 0237 2557 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 502 :	Administration communale d'Useldange Boîte postale 3 L-8701 Useldange Code IBAN: LU27 1111 0065 7172 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 503, 504, 505, 506, 507, 530, 531 :	Administration communale de Redange/Attert Boîte postale 8 L-8501 Redange/Attert Code IBAN: LU22 1111 0010 9326 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 501, 512, 513, 514 :	Administration communale de Roeser 40, Grand-Rue L-3394 Roeser Code IBAN: LU39 1111 0069 5366 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour le lot 516 :	Administration communale de Mondercange Boîte postale 50 L-3901 Mondercange Code IBAN: LU09 1111 0068 7181 0000 Code BIC: CCPLLULL
Pour les lots 500, 511, 520, 523, 529:	Administration de l'Enregistrement et Domaines à Esch/Alzette Boîte postale 248 L-4003 Esch/Alzette Code IBAN: LU71 1111 0082 9550 0000 Code BIC: CCPLLULL

Article 5 : Clauses particulières

5.1. Quantité et qualité des bois

L'acheteur est réputé connaître l'état et la situation des bois.

En complément de l'article 17 du règlement grand-ducal du 6 janvier 1995, les volumes mentionnés ne sont que des indications qui n'engagent pas le vendeur. Ce sont des volumes sur écorce.

Les acheteurs eux-mêmes doivent juger la qualité des arbres et leurs défauts éventuels. Bien que vendus sans garantie de qualité, le classement des produits est réalisé selon les normes utilisées en Moselle et consultables au siège des Agences de Metz et Sarrebourg.

5.2. Certification

Les lots 500, 501, 502, 511, 512, 513, 514, 516, 518, 520, 523, 529, 534 sont certifiés FSC.

Les lots 500, 502, 508, 509, 510, 511, 515, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 528, 529, 532, 533 sont certifiés PEFC.

Les certificats sont disponibles auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts (carole.sinner@anf.etat.lu ou +352 402 201 637).

5.3. Localisation des lots

Tous les lots seront vendus bord de route à port de camion. Les lots peuvent être visités sur le terrain du « Parc à grumes » de l'ONF à Saint-Avoid (Moselle), France. Le parc à grumes se situe à environ 1 km de l'exit n°39 de l'A4, près du D633 (voir plan joint). Le Parc est indiqué depuis le Novotel.

5.4. Enlèvement des bois et délai de vidange

L'enlèvement des bois ne peut se faire qu'après obtention du permis d'enlever. L'obtention du permis d'enlever est réglée comme dans les clauses particulières des lots vendus par l'agence de Metz, après avoir payé les propriétaires.

Le transporteur doit prévenir Madame Amélie FAVRET, responsable du Parc, au numéro de téléphone 0033 / 647 861 757 au minimum la veille de l'enlèvement des bois.

Le délai de vidange est de 1 mois à compter de la date de la vente (sauf indications spéciales figurant dans les clauses particulières du lot).

Le déneigement sera fait le vendredi 9 février 2018, ainsi que le mardi 13 février 2018.

Le parc ne sera plus gardé à partir du 30 avril 2018.

Les enlèvements du samedi ne pourront avoir lieu que sur rendez-vous.

Tout enlèvement devra être prévu 24 heures à l'avance.

5.5. Traitement des bois avec des produits phytosanitaires

Tout traitement par l'acheteur des bois livrés devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Directeur de l'agence de Metz.

5.6. Formulaires

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire.

Approuvé, Diekirch, le 22.01.2018

Le Directeur de l'administration de la nature et des forêts
Dr. Frank WOLTER



DESCRIPTION DES BOIS DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG 2018

N° lot	N° origine	Essence	L m	D cm	Vol (+) m3	Commune/Domaine
500	222	Chêne	4,2	94	2,91	Domaine Differdange
501	312	Chêne	4,1	94	2,85	Commune Roeser
502	482	Chêne	9,2	74	3,96	Commune Useldange
503	36	Chêne	5,5	87	3,27	Commune Redange/Attert
504	846	Chêne	7,9	88	4,80	Commune Redange/Attert
505	844	Chêne	5,4	84	2,99	Commune Redange/Attert
506	34	Chêne	7,2	95	5,10	Commune Redange/Attert
507	848	Chêne	8,1	91	5,27	Commune Redange/Attert
508	51	Chêne	7,9	87	4,70	Commune Saeul
509	53	Chêne	8	85	4,54	Commune Saeul
510	54	Chêne	9,2	89	5,72	Commune Saeul
511	310	Chêne	6,2	75	2,74	Domaine Frisange
512	314	Merisier	10,1	42	1,40	Commune Roeser
513	313	Merisier	9,4	47	1,63	Commune Roeser
514	315	Merisier	5,6	47	0,97	Commune Roeser
515	2947	Chêne	6,3	73	2,64	Commune Käerjeng
516	221	Chêne	6	98	4,53	Commune Mondercange
517	2946	Chêne	7,8	64	2,51	Commune Käerjeng
518	364	Erable sycomore	7,3	69	2,73	Commune Dudelange
519	2945	Chêne	6,1	79	2,99	Commune Käerjeng
520	224	Frêne	10,9	53	2,40	Domaine Differdange
521	2948	Chêne	5,6	79	2,74	Commune Käerjeng
522	2950	Chêne	5,8	85	3,29	Commune Käerjeng
523	223	Erable sycomore	4,3	81	2,22	Domaine Differdange
524	4955	Chêne	4,6	68	1,67	Commune Kehlen
525	4953	Chêne	4,7	82	2,48	Commune Kehlen
526	4954	Chêne	10	82	5,28	Commune Kehlen
527	800	Chêne	7	86	4,07	Commune Vallée de l'Ernz
528	4952	Chêne	5,8	80	2,92	Commune Kehlen
529	311	Merisier	8,2	52	1,74	Domaine Frisange
530	32	Chêne	9	80	4,52	Commune Redange/Attert
531	29	Chêne	8,4	81	4,33	Commune Redange/Attert
532	2949	Chêne	3,5	91	2,28	Commune Käerjeng
533	2951	Merisier	6,1	64	1,96	Commune Käerjeng
534	658	Chêne brogneux	6,8	65	2,26	Commune Esch/Alzette
		TOTAL			112,41	



Vente internationale de feuillus précieux façonnés du 15 février 2018

Adjudication sur soumission : offre de prix

Je soussigné¹,

.....

.....

.....

(nom, prénom, adresse complète, tél. et GSM), nommé ci-après adjudicataire, déclare offrir pour :

N° lot	Forêt	Essence	Nb pièce	Volume/ m ³ sur écorce	Prix € (htv ²)/ m ³ sur écorce
500	Domaniale de Differdange	Chêne	1	2,91	
501	Communale de Roeser	Chêne	1	2,85	
502	Communale d'Useldange	Chêne	1	3,96	
503	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	3,27	
504	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	4,80	
505	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	2,99	
506	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	5,10	
507	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	5,27	
508	Communale de Saeul	Chêne	1	4,70	
509	Communale de Saeul	Chêne	1	4,54	
510	Communale de Saeul	Chêne	1	5,72	
511	Domaniale de Frisange	Chêne	1	2,74	
512	Communale de Roeser	Merisier	1	1,40	
513	Communale de Roeser	Merisier	1	1,63	
514	Communale de Roeser	Merisier	1	0,97	
515	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,64	

¹ Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

² TVA applicable au Luxembourg : 14%

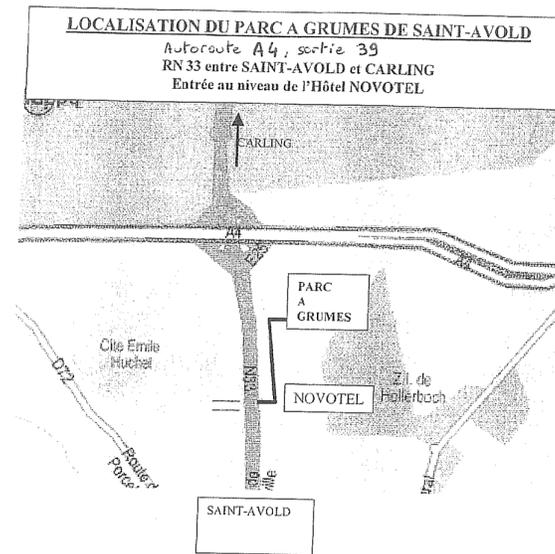


516	Communale de Mondercange	Chêne	1	4,53	
517	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,51	
518	Communale de Dudelange	Erable sycomore	1	2,73	
519	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,99	
520	Domaniale de Differdange	Frêne	1	2,40	
521	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,74	
522	Communale de Käerjeng	Chêne	1	3,29	
523	Domaniale de Differdange	Erable sycomore	1	2,22	
524	Communale de Kehlen	Chêne	1	1,67	
525	Communale de Kehlen	Chêne	1	2,48	
526	Communale de Kehlen	Chêne	1	5,28	
527	Communale de la Vallée de l'Ernz	Chêne	1	4,07	
528	Communale de Kehlen	Chêne	1	2,92	
529	Domaniale de Frisange	Merisier	1	1,74	
530	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	4,52	
531	Communale de Redange/Attert	Chêne	1	4,33	
532	Communale de Käerjeng	Chêne	1	2,28	
533	Communale de Käerjeng	Merisier	1	1,96	
534	Communale d'Esch/Alzette	Chêne brogneux	1	2,26	

Je soussigné déclare avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire (signature)



L'ouverture du parc pour enlèvement des bois se fera sur rendez-vous en contactant l'un des responsables du parc, ou moins 24 heures à l'avance :

Madame Amelie FAVRET Maison forestière de Porcelette 15, rue de Boucheporn F-57890 PORCELETTE Tél. 0033 387 930 406 / 0033 647 861 757	Monsieur Francis JULLY Maison forestière de Hirschbrunn 1, rue de Merten F- 57150 CREUTZWALD Tél. 0033 387 932 135 / 0033 616 307 286
Monsieur T. SCHUELLER Tél. 0033 607 270 977	